



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5040341**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/03/2025 10H26 C:000008 I:29531  
V/REF : 1004036  
V/Email reçu le Mercredi 26/03/2025 à 10H26

SELON DEVIS N° 5030163

V/REF.IMM. 10

IMMEUBLE : LA PLAINE - 00010  
RUE N.NIEMEN / COURS DE VERDUN  
RUE DONIER / RUE BEAUMARCHAIS  
01100 OYONNAX

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

Feillens, le 16 Avril 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : ALLEE N° 4 RUE BEAUMARCHAIS LOGEMENT DE MME MELLADO, 3E ETAGE,

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5030163 du 25/03/2025 d un montant de  
Donneur d'ordre : \_ L. LO

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Inspection télévisée de canalisation

AFFICHAGE CURAGE ET AFFICHAGE COUPURE D'EAU  
DEMONTAGE DU BOUCHON EN BAS DES ESCALIERS  
CURAGE A LA HAUTE PRESSION SUR ENVIRON 15 METRES  
INSPECTION CAMERA EN PIED DE COLONNE JUSQU'AU 4EME ETAGE  
INSPECTION CAMERA EN PIED DE COLONNE JUSQU'AU REGARD  
NETTOYAGE DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 27 MARS 2025 : AFFICHAGE AVANT TRAVAUX  
NOTRE INTERVENTION DU 4 AVRIL 2025: TRAVAUX CONFORME AU DEVIS  
LE 7 AVRIL 2025: REALISATION DU RAPPORT CAMERA  
IL VOUS SERA ENVOYE PAR MAIL

UN DEVIS EST REALISE POUR EVACUER LE MORTIER QUI OBSTRUE LA CANALISATION

**OBSERVATIONS** : DS LCOMPTER Email envoyé le 14/04/25 à 18H44 Ste Agence Oyonnax

GG LGESTION Email envoyé le 27/03/25 à 17H03 \_ L. LO

MADAME, NOUS AVONS REALISE DES AFFICHAGES CE MATIN POUR INFORMER LES  
HABITANTS QUE NOUS ALLONS FAIRE UNE COUPURE D'EAU ET UN DETARTRAGE  
LE 4/4/25. CES AFFICHAGES DOIENT ETRE MIS EN PLACE 1 SEMAINE AVANT  
NOUS NE POUVONS DONC DEPLACER L'INTERVENTION DU 4/4/25.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5040341**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

GG LGESTION Email envoyé le 26/03/25 a 15H47 \_ L. LO

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR LES COORDONNES DE L'EMPLOYE D'IMMEUBLE  
POUR UN CURAGE LE 4/4/25 A PARTIR DE 9H

| =====    |                                   |         |                |
|----------|-----------------------------------|---------|----------------|
| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif | P.U. HT |                |
| 1,00     | travaux conforme au devis         | 1004,56 | 1004,56        |
|          | TOTAL H.T. ....                   |         | 1004,56        |
|          | T.V.A. a 10,00% ....              |         | 100,45         |
|          | TOTAL T.T.C. ....En EURO          |         | <u>1105,01</u> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1004036 du 26/03/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE D'OYONNAX  
188, rue Anatole France  
CS 30595  
01117 OYONNAX CEDEX  
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

4 RUE BEAUMARCHAIS  
01100 OYONNAX

### Référence de la Demande

N°: 815 569 du 24/03/2025

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

01-EE-2230-ENT-61563100

00010-00003-00004 4 RUE BEAUMARCHAIS

### Délai

Date limite exécution : 10/04/2025

### Observations

**SELON DEVIS N° 5030163 DU 25/03/2025**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                  | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|--------|-----------|
| CU0001 Travaux de curage haute pression<br>(remise au diamètre initial de la canalisation) compris<br>aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux<br>(unité=Heure)             | 1,00 | 548,56 | 548,56 | 54,86  | 603,42    |
| CU0001 Travaux de contrôle réseaux / vidéo - caméra<br>(remise au diamètre initial de la canalisation) compris<br>aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux<br>(unité=Heure) | 1,00 | 456,00 | 456,00 | 45,60  | 501,60    |

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Total H.T.       | 1 004,56        |
| Total TVA        | 100,46          |
| <b>Total TTC</b> | <b>1 105,02</b> |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JULIANI MAXIME le 26/03/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



## Bon de Commande

N° : 1004036 du 26/03/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE D'OYONNAX  
188, rue Anatole France  
CS 30595  
01117 OYONNAX CEDEX  
Tel:04.74.73.06.78

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 RUE BEAUMARCHAIS 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **26/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1004036